



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies 2013

Note de position de l'OIM

Le présent document énonce : a) le contexte dans lequel s'inscrit le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013 ; b) les fondements de la participation de l'OIM au Dialogue de haut niveau ; c) la position institutionnelle de l'OIM concernant les conclusions possibles du Dialogue de haut niveau ; et d) des recommandations d'action dans six domaines prioritaires pour examen lors du Dialogue de haut niveau.

A. Contexte

Notre époque est caractérisée par une mobilité humaine sans précédent. Jamais, dans l'histoire, autant de personnes n'ont vécu hors de leur pays ou région d'origine. Tous les pays du monde sont aujourd'hui concernés par la migration, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination, ou les trois à la fois. Eu égard à l'évolution démographique, aux tendances du développement et à l'évolution de la demande de main-d'œuvre, les migrations massives sont inévitables, nécessaires et souhaitables au 21^e siècle. Alors que la mobilité humaine continuera de croître, voire s'accélénera pour devenir une tendance de fond du siècle, les gouvernements sont de plus en plus conscients de la nécessité de coopérer sur les questions de migration, du rapport de la migration avec les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – et de son importance pour le cadre de développement pour l'après-2015.

Le premier Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement avait été organisé en 2006 à l'instigation du Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan. Celui-ci avait, peu de temps auparavant, nommé un Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. Cette même année, le Groupe de Genève sur la question migratoire avait été élargi pour devenir le Groupe mondial sur la migration (GMG), le principal mécanisme de coordination interorganisations sur la migration.

Le Dialogue de haut niveau de 2006 a ancré plus fermement la migration dans le programme de développement des Etats et d'autres parties intéressées du monde entier. Bien qu'il ne soit pas parvenu à bâtir un consensus sur la création d'une institution ou d'un régime normatifs, il a débouché sur la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), un mécanisme piloté par les Etats et conçu comme une enceinte de dialogue informel et non contraignant – hors des structures institutionnelles officielles – entre gouvernements, et entre gouvernements et d'autres partenaires, dont les organisations internationales, les ONG, les milieux universitaires et le secteur privé.

Malgré un renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle mondiale, la migration demeure toutefois le parent pauvre des cadres de développement et des politiques sectorielles plus vastes, au

niveau national et local, et des programmes de développement mondiaux. En outre, les politiques migratoires ne garantissent pas suffisamment la protection des droits humains de tous les migrants, et l'image des migrants et de la migration dans l'opinion n'a pas évolué au même rythme que la mobilité humaine et reste dangereusement négative. Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 offre à la communauté internationale une occasion décisive pour faire le point des progrès accomplis depuis le premier Dialogue de haut niveau et s'atteler aux insuffisances précitées dans un esprit de coopération multilatérale.

B. Fondements de la participation de l'OIM au Dialogue de haut niveau de 2013

Seule organisation internationale dotée d'un mandat mondial sur la migration et présente dans le monde entier pour s'occuper des questions de migration, l'OIM est attachée à un dialogue, à des partenariats et à la création d'un consensus reposant sur une large assise¹. Depuis soixante ans, l'OIM noue des partenariats avec ses Etats Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, la société civile et le secteur privé pour améliorer le développement humain des migrants tout en contribuant au développement général des sociétés d'origine, de transit et de destination.

Dans sa résolution A/RES/65/170 de 2011, **l'Assemblée générale des Nations Unies** invite l'OIM à participer aux préparatifs et aux débats du deuxième Dialogue de haut niveau en 2013. Dans la même résolution, l'OIM est invitée à contribuer aux mesures prises à l'échelle régionale dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013 en coopération avec les commissions régionales et les autres entités compétentes du système des Nations Unies. Conformément au paragraphe 26 de ladite résolution, l'OIM aidera en outre les processus consultatifs régionaux sur la migration à se préparer pour le Dialogue de haut niveau de 2013.

Dans sa **résolution sur les modalités du Dialogue de haut niveau de 2013**, adoptée en décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies réitère l'invitation adressée à l'OIM de contribuer aux travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau et de prendre part au Dialogue proprement dit. Elle invite en outre l'Organisation et son Conseil à collaborer avec les commissions régionales des Nations Unies pour organiser des débats sur les aspects régionaux des migrations internationales et du développement et à apporter des contributions aux préparatifs du Dialogue de haut niveau².

¹ Conformément au mandat de l'Organisation énoncé dans sa Constitution, à savoir : « offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale... » (article 1.1 e)) et dans le document de Stratégie de l'OIM de 2007.

² En outre, la résolution de décembre 2012 sur les « modalités du Dialogue de haut niveau » arrête le thème du Dialogue de haut niveau, énonce les mécanismes applicables aux préparatifs régionaux et aux contributions de la société civile au Dialogue de haut niveau, et fixe la structure du Dialogue de haut niveau, qui comprendra quatre tables rondes portant sur les sujets suivants : i) Evaluation des répercussions des migrations internationales sur le développement durable et définition de priorités correspondantes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015 ; ii) Mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme des migrants, eu égard en particulier aux femmes et aux enfants, pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, et pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée ; iii) Renforcement des partenariats et de la coopération dans le domaine des migrations internationales, moyens d'intégrer avec efficacité la question des migrations dans les politiques de développement, et promotion de la cohérence à tous les niveaux ; iv) Mobilité de la main-d'œuvre régionale et internationale et ses effets sur le développement.

En outre, dans une décision publiée en avril 2012, le **Conseil des chefs de secrétariat** a chargé l'OIM et le FNUAP de rédiger, en collaboration avec le GMG, des **projets de conclusions et de recommandations** sur la migration dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013, pour examen par le Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies à sa session de printemps en 2013.

A la cent unième session du **Conseil de l'OIM**, en novembre 2012, les 149 Etats Membres de l'Organisation ont adopté une résolution sur « L'OIM et le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 » (résolution n° 1244), dans laquelle il est décidé :

- *De demander au Directeur général de tenir les Etats Membres pleinement informés des préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013 afin de les aider à se préparer à cet événement ;*
- *De demander en outre au Directeur général de faire en sorte que la participation de l'OIM aux préparatifs et aux débats du Dialogue de haut niveau de 2013 éveille durablement l'attention de la communauté internationale sur l'angle de vue des migrants eux-mêmes ;*
- *D'affirmer le soutien des Etats Membres de l'OIM à la reconnaissance, dans tous les éléments du Dialogue de haut niveau de 2013, du rôle actuel et futur de l'OIM en sa qualité d'organisme chef de file mondial dans le domaine de la migration ainsi que de ses vastes connaissances et compétences techniques et de sa longue expérience ;*
- *D'exhorter les Etats Membres à faire suite à cette résolution et aux positions communes qui y sont énoncées dans leurs positions et contributions nationales au Dialogue de haut niveau de 2013.*

Conformément à la demande formulée dans cette résolution, celle-ci a été remise au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire en sorte que l'action de l'OIM soit mise à profit et dûment prise en considération dans tous les éléments du Dialogue de haut niveau.

En sa qualité d'organisation internationale chef de file dans le domaine de la migration, et conformément au mandat précité, l'OIM **s'engage dans les préparatifs menés dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013 conformément à l'approche suivante :**

- Premièrement, l'OIM, en partenariat avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris les organisations de migrants, s'emploie à faire en sorte que la migration soit durablement intégrée dans les processus de développement favorables aux pauvres et dans les processus plus vastes de planification sectorielle à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Les mesures adoptées à cette fin revêtent la forme de documents de stratégie de réduction de la pauvreté, de services publics essentiels et de mesures de justice transitionnelle, de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de programmes d'adaptation nationaux, ainsi que d'efforts pour que la migration soit dûment prise en considération dans le programme de développement pour l'après-2015.
- Deuxièmement, l'OIM continue de se faire le défenseur de la protection et du respect des droits humains de tous les migrants, y compris ceux qui sont dépourvus de documents, en détresse, apatrides ou qui présentent d'autres vulnérabilités, compte tenu des intérêts des sociétés et des pays d'origine, de transit et de destination.
- Troisièmement, l'OIM contribue aux consultations et à la coopération multipartites et inter-Etats sur la migration par les connaissances et les compétences qu'elle possède en sa qualité d'agence mondiale chef de file dans le domaine de la migration. L'OIM est déterminée à s'associer aux efforts visant à renforcer l'efficacité du GMG et à aider le FMMD

à réaliser son objectif d'instituer un dialogue mondial régulier sur la migration et le développement.

C. Position de l'OIM concernant le Dialogue de haut niveau de 2013 et ses conclusions possibles

- L'OIM considère que **le Dialogue de haut niveau de 2013 est nécessaire et utile** pour renforcer davantage encore les consultations et les partenariats sur les migrations et le développement à l'échelle mondiale. L'OIM est favorable à une participation au Dialogue au plus haut niveau possible. Etant donné le caractère transversal de la thématique migration et développement, l'OIM est également favorable à une vaste participation de divers ministères, dont ceux du développement social, du travail et de la santé, en sus des ministères chargés du développement, des affaires étrangères et de la migration.
- L'OIM continuera d'œuvrer en faveur **d'un dialogue et d'une coopération constructifs sur la migration**. Elle est déterminée, en outre, à collaborer avec ses Membres pour faire en sorte que **le rôle actuel et futur de l'OIM en sa qualité d'organisme chef de file mondial dans le domaine de la migration soit dûment reconnu** dans toutes les conclusions du Dialogue de haut niveau³, et qu'aucune entité parallèle chargée des migrations ne soit créée au sein des Nations Unies, dont l'action ferait double emploi avec celle que mène l'OIM dans le monde depuis plus de soixante ans.
- L'OIM estime que l'utilité du Dialogue de haut niveau de 2006 avait été amplement démontrée, notamment par les conclusions des délibérations annuelles du **FMMD** depuis 2007. Selon elle, le FMMD a contribué à surmonter les divergences de vues, d'objectifs et de stratégies entre pays d'origine et d'accueil de migrants, à élaborer une terminologie commune, et à instaurer la confiance entre ses participants. **L'OIM est déterminée à faciliter un dialogue régulier, la coopération et l'établissement de partenariats, et à apporter son concours aux efforts déployés par les gouvernements et d'autres pour donner effet aux recommandations du FMMD, y compris par les activités de programmation et de soutien technique qu'elle mène.**
- L'OIM reconnaît et salue le rôle important du **Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement**, qui a contribué au renforcement de la coopération au sein du FMMD et du GMG et a encouragé les Nations Unies et la communauté internationale à accorder une priorité plus grande aux questions de migration et développement. **L'OIM soutient sans réserve les efforts qu'il déploie pour identifier des mesures propres à améliorer la protection des migrants pris dans une crise et l'aide qui leur est apportée, et à faire en sorte que la migration fasse partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, deux aspects qui revêtent un degré de priorité absolue pour l'OIM sur le plan de ses orientations et sur le plan opérationnel.**
- Tout en reconnaissant que le **GMG** n'a pas encore donné toute sa mesure, l'OIM considère qu'il s'agit d'un important mécanisme de coordination interorganisations sur les questions de migration. Un GMG plus fort pourrait contribuer à faire avancer toute mesure éventuelle recommandée par le Dialogue de haut niveau de 2013. A cette fin, **l'OIM soutient l'examen en cours du GMG et l'intention d'élaborer un plan d'action pluriannuel pour le Groupe. En**

³ Conformément à la résolution adoptée par le Conseil de l'OIM en novembre 2012 (voir la section B *supra*).

sa qualité d'unique organisme, parmi les 16 que compte le Groupe, qui s'occupe exclusivement et entièrement de toutes les questions de migration, l'OIM est aussi disposée à assumer un rôle de direction plus important au sein du Groupe et à héberger un secrétariat réduit chargé d'appuyer les travaux du GMG.

- Le processus interinstitutions mis en place à la demande du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies et piloté par l'OIM et le FNUAP (voir *supra*), qui a débouché sur l'élaboration d'un ensemble coordonné de projets de recommandations et de conclusions sur les migrations internationales pour le système des Nations Unies, a profité des compétences et de l'expérience de 26 entités contributrices. **Ce processus pourrait utilement se poursuivre jusqu'au Dialogue de haut niveau voire au-delà, sous la direction et avec le soutien de l'OIM.**

D. Recommandations d'action de l'OIM au Dialogue de haut niveau de 2013

L'OIM considère que le Dialogue de haut niveau de 2013 est une précieuse occasion pour faire progresser la gouvernance des migrations et, plus particulièrement, le couple migration et développement, sur le plan local, national, régional et mondial, et pour faire en sorte que les droits et le bien-être des migrants demeurent au cœur du débat.

A cette fin, le Dialogue de haut niveau pourrait :

1. AMÉLIORER L'IMAGE DES MIGRANTS DANS L'OPINION

Préconiser un changement radical de l'idée que se fait l'opinion de la migration, qui devrait être considérée comme un processus à gérer et non comme un problème à résoudre. Plus précisément, renoncer à l'opinion étreinte et inadaptée selon laquelle la migration est un moyen de fuir la pauvreté qui a des répercussions négatives sur les communautés d'accueil, au profit d'une reconnaissance du rôle important que les migrants peuvent jouer et jouent effectivement en tant que partenaires dans le développement des pays d'origine et d'accueil.

- S'attaquer aux conceptions erronées de la migration en diffusant des informations factuelles sur l'évolution démographique actuelle et les autres tendances pertinentes, et sur la contribution éminemment positive des migrants au regard de l'histoire.
- Mobiliser tout à la fois les migrants et la société d'accueil, notamment pour éviter la discrimination, la xénophobie et la violence à l'encontre des migrants.
- Les pouvoirs publics, les médias, le secteur privé, la société et les migrants ont tous un rôle important à jouer pour que le discours et les informations sur la migration soient véridiques et constructifs.
- Redoubler d'efforts en matière d'intégration des migrants – en association avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment les communautés d'accueil – en veillant à ce que les mesures soient adaptées au contexte local et au profil des migrants.
- Inciter les groupes de la diaspora et les communautés transnationales à instaurer des liens entre les pays et à contribuer au développement de leurs pays d'origine.

Par exemple, l'OIM a lancé un appel en faveur d'un changement radical de l'image que se fait l'opinion des migrants dans l'édition 2011 de son Rapport *Etat de la migration dans le monde* qui avait pour thème *Bien communiquer sur la migration*. En outre, elle propose de lancer une campagne mondiale sur la façon dont la migration et les contributions des migrants à la société sont perçues.

2. INTEGRER LA MIGRATION DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Favoriser l'intégration de la migration dans la planification du développement et dans les processus de planification sectorielle plus vastes à l'échelle locale, nationale et mondiale, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Plus précisément, reconnaître que la migration contemporaine concerne les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – et que la migration doit être dûment prise en considération dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en fixant des objectifs clairs.

- S'engager dans un processus d'intégration de la migration dans la planification du développement qui bénéficie d'une adhésion nationale pleine et entière, et est largement diffusée et visible.
- Mettre en place ou renforcer les capacités de certaines institutions nationales ou de comités de coordination interministériels pour qu'ils puissent gérer le couple migration et développement.
- Encourager l'adoption d'une approche multipartite associant non seulement l'ensemble des ministères et organismes publics compétents, mais aussi la société civile, les milieux universitaires et les organisations de la diaspora.
- Tenir compte de questions sectorielles clés lors du processus d'intégration, notamment celles qui concernent le « financement du développement », la politique du marché du travail, la santé des migrants et la protection des droits de l'homme.
- Tenir compte de l'évolution démographique dans les politiques de migration et développement, notamment des chances et des défis associés au chômage des jeunes et à la migration des jeunes, ainsi que des conséquences du vieillissement démographique pour les politiques de migration.
- La coopération bilatérale, surtout au travers du dialogue entre pays d'origine et de destination ou au niveau régional, peut considérablement stimuler les processus d'intégration.

L'OIM recommande d'incorporer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015 car la migration : i) facilite considérablement le développement durable ; ii) fait partie intégrante d'un partenariat mondial pour le développement ; et iii) est un élément central des consultations thématiques sur la dynamique des populations, la santé, les inégalités et la croissance et l'emploi. L'OIM a été invitée à faire partie de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme pour l'après-2015 créée par le Secrétaire général des Nations Unies, et joue un rôle moteur dans l'organisation d'une consultation thématique mondiale sur la dynamique des populations. En outre, elle a conçu des outils, des formations et des programmes permettant de mieux comprendre les articulations possibles entre la migration et le développement humain, et d'améliorer la capacité des responsables politiques à identifier les possibilités de mettre en œuvre des politiques et des programmes plus solides ainsi que les domaines nécessitant un renforcement des politiques et des programmes. A cet égard, il convient de citer la publication intitulée *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners* (2010), élaborée par l'OIM et approuvée par le GMG, qui est actuellement testée au Bangladesh, en Jamaïque, au Mali et en Moldova avec le soutien du PNUD et de l'OIM.

3. PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DE TOUS LES MIGRANTS

Garantir le respect et la protection des droits humains de tous les migrants. Plus précisément, promouvoir une approche de la migration davantage fondée sur les droits, qui garantit aux migrants la jouissance de leurs droits sociaux et économiques compte tenu de leurs différentes vulnérabilités en fonction du sexe, de l'âge, de la santé, du statut juridique et d'autres facteurs.

- Encourager l'élaboration et l'application effective de lois nationales visant à protéger les droits de tous les migrants, notamment en garantissant des salaires et des conditions de travail équitables et un accès non discriminatoire aux garanties d'une procédure régulière ainsi qu'aux services de santé et autres services sociaux.
- Œuvrer à l'élaboration d'un plus grand nombre d'accords bilatéraux et régionaux visant à faciliter la transférabilité des prestations de sécurité sociale et autres prestations pertinentes.
- Engager les Etats à favoriser l'adoption de politiques de santé sensibles aux migrants, qui garantissent un accès équitable à la santé et à la prévention des maladies, dans le respect des lois et de la pratique nationales et sans discrimination.
- Renforcer les mesures de protection et de soutien à l'intention des familles que la migration a séparées.
- Inviter les Etats à envisager de régulariser le statut des migrants irréguliers de longue date en règle avec la loi, afin d'améliorer leur protection et leur contribution à l'impôt.

Par exemple, l'OIM contribue à la mise en œuvre du cadre opérationnel sur la santé des migrants issu de la Consultation mondiale sur la santé des migrants (organisée en 2010 par l'OIM, l'OMS et le Gouvernement de l'Espagne), comme suite à la *résolution sur la santé des migrants de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2008 (WHA 61.17)*, et promeut l'adoption d'une approche multisectorielle pour s'atteler aux déterminants sociaux de la santé des migrants.

4. GERER LA MIGRATION DANS LES SITUATIONS DE CRISE

Attirer l'attention sur les conséquences des crises humanitaires pour la migration et les populations migrantes, notamment sous l'angle de la protection et du développement. Plus précisément, examiner le rôle de la mobilité humaine dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, dans les mesures de préparation en prévision de catastrophes, dans les programmes nationaux d'adaptation au changement climatique, et dans l'aménagement urbain durable.

- Reconnaître le rôle important que la migration temporaire et circulaire peut jouer en facilitant le redressement au lendemain d'une crise et l'adaptation au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.
- Incorporer les mesures de préparation en prévision d'une catastrophe et les mesures d'adaptation aux catastrophes dans les plans de développement afin de réduire le risque de migrations forcées et leurs incidences négatives sur le développement, et associer les migrants au processus de planification.
- Mettre en place des mesures visant à protéger et à aider avec efficacité les migrants vulnérables en détresse dans des pays d'accueil en crise, ainsi que les migrants composant les flux migratoires mixtes. Les pays d'origine comme de destination ont des responsabilités à cet égard. En outre, les Etats doivent tenir compte des incidences à long terme sur le développement des situations de crise touchant des migrants.

- Améliorer les synergies entre la justice transitionnelle, le règlement des litiges portant sur les biens fonciers et immobiliers et l'accès aux réparations, d'une part, et la recherche de solutions durables aux déplacements internes et internationaux, de l'autre.

Par exemple, le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire – que les Etats Membres de l'OIM ont adopté par une résolution en novembre 2012 – vise à renforcer la qualité et la cohérence interne des réponses opérationnelles de l'OIM aux crises migratoires. Il permettra d'améliorer l'accès de toutes les populations touchées par une crise à leurs droits fondamentaux à la protection et à l'aide. La protection des migrants internationaux pris dans une crise dans leur pays de destination occupe une large place dans le Cadre.

5. RENFORCER LA COLLECTE DE DONNEES FACTUELLES SUR LA MIGRATION ET L'ELABORATION DE POLITIQUES CONCERNANT LA MIGRATION FONDEES SUR LES CONNAISSANCES

Améliorer la qualité des études et de la collecte de données sur la migration. Plus précisément, investir dans des évaluations et des études d'impact plus systématiques concernant les politiques migratoires et les initiatives de migration et développement.

- Elaborer des indicateurs et des données comparables sur la migration et sur le couple migration et développement. Améliorer la capacité des Etats à recueillir des données, notamment en intégrant des indicateurs de la migration dans les recensements réguliers de population et d'autres enquêtes, ainsi qu'à analyser ces données.
- Faire en sorte que davantage d'études soient consacrées aux contributions des migrants – et des réfugiés – au développement ; au lien entre le changement climatique, l'environnement et la mobilité de la main-d'œuvre ; aux questions de migration et santé ; ainsi qu'aux conséquences des crises migratoires pour le développement.
- Investir dans le renforcement des capacités de recherche et de collecte de données sur la migration dans les pays en développement, et mettre en place des réseaux de recherche et des observatoires pour faciliter la diffusion de bonnes pratiques.
- Encourager tous les pays à établir régulièrement des « profils migratoires » pour améliorer la cohérence des politiques et l'adoption de mesures fondées sur des données factuelles.
- Faciliter l'action menée à l'échelle mondiale et régionale pour financer et élaborer des évaluations et des études d'impact plus systématiques sur les initiatives de migration et développement.

Par exemple, l'édition 2013 du Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde*, qui est consacrée au bien-être des migrants et au développement, analyse le développement sous l'angle du « bien-être humain » et défend une approche plus nuancée du couple migration et développement qui s'intéresse non seulement à la migration Sud-Nord, mais aussi aux flux Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Nord. Le rapport s'appuie sur les données empiriques tirées d'une enquête menée par Gallup auprès de 25 000 migrants dans 150 pays. Pour sa part, l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations, mis en place par l'OIM, a institué des réseaux de recherche sur les questions migratoires sur les six régions ACP pour qu'ils produisent et recueillent des données sur les migrations Sud-Sud et renforcent les capacités pertinentes des pays ACP.

6. PROMOUVOIR LA COHERENCE DES POLITIQUES ET LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Améliorer les processus d'élaboration des politiques au niveau national, régional et international grâce à la participation effective de divers partenaires.

- Porter une attention accrue aux chances et défis particuliers de la migration Sud-Sud, compte tenu des statistiques mondiales sur la migration. Si certains pays en développement se sont dotés des moyens qui leur permettent de mettre en œuvre des politiques de migration et développement, d'autres ont du mal à traduire le concept de migration et développement dans les faits.
- Encourager les Etats à mettre en place des voies appropriées de migration légale et, lorsque les besoins de main-d'œuvre sont temporaires, à concevoir des programmes de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre à l'intention de travailleurs non qualifiés – ce qui permet de concilier la politique de migration, les besoins du marché du travail et les priorités de l'aide au développement.
- Encourager les communautés économiques régionales et les processus consultatifs régionaux sur la migration à s'intéresser davantage aux politiques de migration et développement.
- Réaffirmer l'influence positive du FMMD, piloté par les Etats, sous l'angle de la promotion du dialogue et de la coopération entre les pays d'un bout à l'autre du spectre migratoire.
- Engager les Etats à veiller au financement continu des initiatives de migration et développement, surtout dans le contexte de la récession économique mondiale.

Par exemple, l'OIM soutient de longue date les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) et facilite régulièrement l'organisation de réunions mondiales de ces processus. La quatrième réunion du genre, organisée en mai 2013, offre aux PCR et aux Etats qui y participent l'occasion de préparer leurs contributions conjointes au Dialogue de haut niveau de 2013. Toujours dans la perspective du Dialogue de haut niveau, les bureaux régionaux de l'OIM nouent des partenariats, entre autres avec les commissions régionales des Nations Unies, afin d'organiser des réunions régionales intergouvernementales et des réunions d'experts sur des questions se rapportant au Dialogue de haut niveau et à ses quatre tables rondes.